International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.
© 2022 Scholar AI LLC.
Vol. 41 No. 2 November 2023, pp. 155-163

Le Développement Du Village A L'Epreuve De La Fragilisation Des Liens Sociaux En Milieu Fon Au Bénin

David AGBODOSSINDJI[1], Dr. AFFO Fabien[2], Prof HEDIBLE Sidoni Clarisse[3]

[1]Doctorant à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espace, Culture et Développement » de l'Université d'Abomey-Calavi
Email : davidagbodossindji@gmail.com

[2]Maître de Conférences (CAMES) ; Sociologie du Développement ; Enseignant-Chercheur ; Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/ Université de Parakou ;
Email : affofabien2000@yahoo.fr,

[3]Département de Sociologie Anthropologie ; Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université d'Abomey Calavi

(cc) BY

Résumé – La décentralisation traduit en effet la volonté de s'appuyer sur l'atout de la proximité afin d'améliorer l'efficacité des politiques d'action sociale. Elle incarne l'ambition d'une approche plus locale et transversale des politiques sociales, afin de dépasser les approches verticales et sectorielles, traditionnellement orientées vers des publics ciblés. Le Bénin a fait l'option de la décentralisation à la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 pour impliquer les populations dans le développement de leur localité. Mais en milieu Fon, la fragilisation des liens sociaux occulte l'approche participative et éprouve le développement du village. La démarche de la sociologie explicative de Durkheim empruntée dans cet article nous a permis de découler sur les résultats ci-après : les conflits fonciers dans la maison familiale et la quête de la sécurité sociale par les membres de la famille déterminent la fragilisation des liens sociaux qui éprouve le développement du village en milieu Fon au Bénin. Il importe donc de reconstruire les liens sociaux au sein de la famille pour favoriser la participation des populations au développement du village. Pour ce faire, en plus de ses fonctions de garant de la tradition et d'artisan de règlement des conflits, le chef de la famille doit accorder une place de choix à l'amélioration des conditions de vie des enfants et jeunes de la famille afin de les attirer vers leur origine. Le Cadre de Réflexion sur le Développement (CRAD) au niveau de la famille, de la collectivité, du village, de l'arrondissement, de la mairie, du département et du Ministère de Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) et l'Unité Présidentielle des Action de Développement (UPAD) priorisent l'amélioration des conditions de vie des enfants et jeunes de la famille, se chargent de la bonne gestion des fonds alloués par le gouvernement pour le voyage des petites-filles et petits-fils de la famille lors des retrouvailles des jeunes et de la collecte des participations financières mensuelles des majeurs de chaque famille pour des actions de développement dans les maisons familiales et dans le village.

Mots clés – Décentralisation, famille élargie, développement du village, fragilisation des liens sociaux.

Abstract – Decentralization reflects the desire to leverage the advantages of proximity to improve the effectiveness of social action policies. It embodies the ambition for a more local, cross-functional approach to social policies, moving beyond the vertical, sectoral approaches traditionally directed at targeted audiences. Benin opted for decentralization at the Conférence des Forces Vives de la Nation (Conference of the Nation's Living Forces) in February 1990, in order to involve local populations in the development of their communities. However, in the Fon environment, the weakening of social ties obscures the participatory approach and puts village development to the test. Durkheim's explanatory sociology approach, used in this article, led to the following results: land conflicts in the family home and the quest for social security by family members determine the weakening of social ties that affect village development in the Fon environment of Benin. It is therefore important to rebuild social ties within the family to encourage people's participation in village development. To achieve this, in addition to his functions as guarantor of tradition and artisan of conflict resolution, the head of the family must give pride of place to improving the living conditions of the family's children and young people, in order to attract them to their origins. The Cadre de Réflexion sur le Développement (CRAD) at family, community, village,

Corresponding Author: David AGBODOSSINDJI

arrondissement, mayor's and departmental levels, as well as the Ministère de Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) and the Unité Présidentielle des Action de Développement (UPAD), give priority to improving the living conditions of the family's children and young people, are responsible for the proper management of funds allocated by the government for family granddaughters and grandsons to travel to youth reunions, and for collecting monthly financial contributions from the major members of each family for development actions in the family home and village.

Keywords – Decentralization, Extended Family, Village Development, Weakening Of Social Ties.

I. INTRODUCTION

La décentralisation implique le transfert de pouvoirs du centre vers des instances locales qui peuvent être les collectivités décentralisées, les populations locales ou la société civile (Kouna Eloundou, 2012, p. 118). Aujourd'hui, la décentralisation est perçue comme un moyen de valoriser le développement local ; car elle permet aussi d'instaurer la démocratie et la bonne gouvernance (Coly, 2017, p. 7). Dans les pays à tradition juridique comme la France, la décentralisation procède d'une conception juridico-politique qui a inspiré des pays francophones d'Afrique (Myrtho Casséus *et al.*, 2022, p. 3). Pour amplifier le pouvoir des collectivités locales, la décentralisation doit s'accompagner d'un transfert, de l'Etat vers les structures décentralisées, d'enveloppes budgétaires qui leur permettent d'exercer pleinement les fonctions et les prérogatives qui leurs sont attribuées par la loi (Labiadh, 2016, p. 1). Mais on ne peut pas parler d'émergence sans le développement local et c'est la décentralisation qui est le levier du développement local (Badiane, 2020, p. 1).

Le développement local renvoie à une dynamique endogène qui s'appuie sur des ressources locales qui n'excluent pas les actions extérieures. Selon Safari (2023, p. 56), le développement local renferme trois composantes. Il s'agit de la stratégie, du partenariat et du Territoire concerné. Ces trois composantes sont parfois appelées la « Trinité » du développement local par les acteurs locaux. Aujourd'hui, le développement local fait appel à plusieurs autres notions telles que la coopération décentralisée. Le but du développement local est d'améliorer qualitativement le niveau de vie de la population locale. Il s'atteint donc à travers des projets de développement dynamiques. C'est le résultat d'un processus tout en prenant en compte les besoins de la population (Coly, 2017, p. 23). Le développement local est un concept dont sa signification et son émergence varient d'un contexte à l'autre (Moussaoui et Arabi, 2014, p. 123). L'analyse des systèmes locaux de production s'est longtemps confondu avec le développement local (Torre, 2021, p.113). Il est important de savoir que la décentralisation est un outil de promotion du développement local autrement dit un instrument fondamental de la gouvernance territoriale (Badiane, 2020, p. 61). En France, les problèmes locaux de développement rural ont été ressentis dès les années 1960 (Nkoa et Younda, 2022, p. 93). En Afrique et dans d'autres pays en développement, les mouvements de décentralisation sont associés aux programmes d'ajustements structurels imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international aux États endettés du Sud (Kouna Eloundou, 2012, p. 116). En décidant de se lancer dans le processus de décentralisation, le Bénin faisait l'option d'une part de renforcer la démocratie à la base et d'autre part, de créer les conditions efficientes d'un développement équilibré de toutes les localités du pays. Autrement dit, l'objectif fondamental et le défi majeur de la décentralisation est le développement local. La loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, confère en son article n° 82 et suivant, des compétences propres à la commune et précise les secteurs de son intervention de concert avec l'Etat et les autres collectivités. Pour exercer ces compétences et améliorer le cadre et les conditions de vie des populations, la loi prescrit à chaque commune, l'obligation de disposer d'un outil de planification locale ; autrement dit, d'un plan de développement local dont l'élaboration suit une méthode bien définie. En effet un plan de développement est un cadre retraçant l'ensemble des programmes et projets cohérents et concertés de développement à exécuter en adéquation avec les orientations nationales et régionales et qui précise le but, les objectifs, les stratégies et les résultats à atteindre dans un temps donné ainsi que les moyens nécessaires.

Par ailleurs, l'homme normal en société doit affirmer son utilité à travers ses actions de solidarité qui maintiennent la cohésion sociale. Selon Meter (2011), nous avons quatre types de liens sociaux qui rattachent l'individu aux autres, fondés sur des bases relationnelles différentes en termes d'intensité et de profondeur : les liens de filiation, les liens de participation élective, les liens de participation organique et le lien de citoyenneté. Les associations apportent des réponses adaptées et durables aux besoins d'un territoire. Dans son *manifeste pour un mouvement associatif*, le Mouvement associatif énonce trois rôles centraux joués par les associations, qui en font l'une des clés des transitions écologiques et solidaires à mener : renforcement du lien social,

humanisation de l'économie, réveil de la démocratie. Si les premier et troisième rôles sont plus communément reconnus, le deuxième, lui souffre encore trop souvent de préjugés qui tendent à diminuer voire à nier aux associations leur place centrale dans le développement économique des territoires. (Avise, 2020). Mais de nos jours, il est constaté que la vie associative est éprouvée étant donné que « l'affaiblissement du lien social, qui le résultat de la précarisation de l'emploi et de chômage massif et la fragilisation du sentiment d'appartenance collective ou communautaire, est « un défi qui interroge, remet en question la capacité d'une société à exister comme un ensemble lié par des relations d'interdépendance ». (M. Hamzaoui, 2007 ; Serge Paugam, 2012).

Cet article s'inscrit dans la sociologie du développement en ce sens que la démocratie à la base et le développement local sont les deux enjeux qui sous-tendent la décentralisation dont l'objectif est de faire participer le citoyen à la gestion de la chose publique, de rapprocher l'administration du citoyen, d'amener la population à prendre en charge à la base ses propres affaires, de créer de nouveaux espaces d'initiatives et d'accéder équitablement à la jouissance de la richesse nationale. Donc, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement de la commune se fait dans une approche participative. Ainsi, les populations sont impliquées dans le développement de leur localité. Mais, la fragilisation des liens sociaux en milieu Fon occulte la solidarité au sein des membres de la famille et entre villageois. Cette situation ne favorise pas la création d'un creuset d'échange pour réfléchir sur le développement de la famille et du village. C'est pour cette raison que cet article emprunte la démarche de la sociologie explicative de Durkheim. Il s'agit de présenter les déterminants de la fragilisation des liens sociaux en milieu fon en vue d'envisager les approches de solution pour le développement de la famille et du village.

II. MÉTHODES ET MATÉRIELS

D'une part, à travers la lecture des documents sur la décentralisation au Bénin, le cadre juridique impliquant les populations dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement communal est connu. D'autre part, la lecture croisée des travaux de recherches des auteurs autorisés permet de mettre en perspective les causes, les manifestations et les conséquences de la fragilisation des liens sociaux en général, d'appréhender comment les associations sont au cœur du développement économique des territoires et comment l'affaiblissement des liens sociaux éprouve les associations. Par ailleurs, les enquêtes de terrain à travers le questionnaire ont permis de cerner la spécificité de l'explication de la fragilisation des liens sociaux en milieu Fon au Bénin. Enfin, des approches de solution sont proposées en vue de reconstruire les liens sociaux et de réorganiser la participation des populations au développement du village en milieu fon au Bénin.

III. RÉSULTATS

3.1. Constats empiriques de la fragilisation des liens sociaux en milieu fon

Au village, dans une maison familiale, les membres cohabitent sans chercher à savoir les difficultés auxquelles l'autre est confronté. Chacun se débrouille tout seul et n'a pas le courage de poser ses problèmes à son second. Ceux qui se font des amis partagent leur joie et leur peine. Mais supporter l'autre en lui apportant un soutien de diverses natures est très rare. Les membres d'une famille de la diaspora sont plus nombreux que ceux qui vivent en famille au village. Leur cohabitation est quasiment impossible. Car la distance qui sépare leur maison est généralement longue et empêche leur fréquentation. La communication à distance par le téléphone portable pour se saluer une fois en passant ne permet pas de vivre les problèmes de ses proches. Au sein des descendants d'un ancêtre, une ségrégation s'observe. Les enfants d'un même rang social sont plus liés que ceux des autres rangs sociaux. Les enfants du même rang social cohabitent mais pour la majorité, l'individualisme l'emporte sur la solidarité. Chacun se préoccupe de ses problèmes et n'entend pas soutenir l'autre dans ses difficultés.

Les fils et filles de la diaspora ne retournent en famille que lors des obsèques et autres cérémonies sans leurs enfants. Ces fils et filles étant nées dans la maison familiale et ayant y vécu jusqu'à un certain âge avant de se trouver sous d'autres cieux ont ceux avec qui ils ont fait l'enfance à la maison au village. Donc, une certaine familiarité existe entre eux et réduise la peur et la méfiance les uns envers les autres. Cette familiarité favorise le retour au village. Mais les petits-fils et petites-filles qui sont nées ailleurs et dont le cordon ombilical n'est pas enterré dans la maison familiale ne sont pas attachés à leur famille. Leurs parents qui les laissent à l'extérieur pour retourner en famille au village lors des manifestations, les empêchent de tisser des relations de familiarité et d'amitié avec ceux de leur âge en famille au village. Gênés d'être dépaysés dans leur propre maison familiale, ces petits-fils et petites-filles tissent leurs relations ailleurs et vivent en harmonie avec ses proches. De plus, ils ont l'intention qu'ils se sont cachés pour échapper les méchants de leur famille.

3.2. Causes de la fragilisation des liens sociaux en milieu fon

3.2.1. L'exigüité de la maison familiale

Le domaine familial devient exigu pour contenir tous les enfants. Pour certains membres de la diaspora, les conflits domaniaux les empêchent de réaliser des biens au sein de la famille élargie. Un parent peut empêcher un enfant de construire un bâtiment en famille.

> *(…) « Mon oncle paternel décide de réduire les limites de la concession que notre feu père, son frère aîné, nous a laissée. Notre père se serait imposé à ses frères et sœurs en accaparant une grande partie du domaine qui les appartient. L'espace qu'il nous accordé d'occuper ne nous permet pas de construire un bâtiment de notre assentiment. Nous avons juste construit une case à la place de celle de notre père en état de délabrement avancé en respectant ses dimensions. C'est méchant. Mes frères et sœurs continuent de lui opposer une résistance au village. Mais moi, je n'ai pas leur temps. Ce sont des gens à éviter à tout prix »(…)*, a laissé entendre Monsieur X de la diaspora approché.

De même, la mésentente au sein des enfants lors du partage de l'espace hérité de leur feu père, ne leur permet pas de construire des bâtiments en famille (…) *« Moi, je n'ai pas construit un bâtiment en famille au village. Notre grand-frère nous a bleuit : il a en construit partout pour ses enfants en nous ignorant. Nous avons sollicité l'intervention de nos oncles et tantes paternels. Mais, c'est sans effet. Ça fait son affaire. C'est la méchanceté »(…),* a confié Monsieur Y de la diaspora.

3.2.2. La quête de l'emploi : un facteur d'isolement de la maison familiale.

La majorité des membres d'une famille ne trouvent pas de l'emploi dans leur village natal. Lorsque le lieu de travail est loin du village, ils sont obligés de vivre en location plus proche de leur service en ville. *(…) « Mon service est en ville. J'étais resté en location pendant un bon moment avant de construire ma maison personnelle dans la banlieue de la ville. Je vis là et aucun membre de ma famille ne peut venir me perturber. Donc, j'y vis en sécurité car les méchants jaloux de ma famille n'ont aucun regard sur mes biens personnels» (…),* affirme M. J. approché

Beaucoup de personnes en quête de terre fertile pour les activités champêtres quittent le village pour s'installer dans d'autres villages ou d'autres communes. *(…) « Nos parents sont des laboureurs. Ils ont quitté un autre village pour cultiver la terre dans ce village parce que la terre est fertile ici. Moi, je n'ai pas été à l'école. C'est le champ que je fais. Nous sommes nombreux à quitter notre village pour ce village. Nous ne manquons de rien. Nous allons dans la famille d'origine lors des grands événements. » (…)* a déclaré le garçon J. de vingt ans. Pour d'autres cas, c'est la femme qui refuse à son mari de construire en famille afin d'éviter les petits problèmes qui pourraient naître au sein de la famille. *(…) « J'ai refusé à mon mari d'aller en famille. S'il y va pour construire, ses parents vont croire qu'il est riche pour le tuer et mes enfants deviendront orphelins de père et ma souffrance va augmenter. »(…)* a précisé la dame B. de quarante ans interrogée.

3.2.3. La pesanteur socioculturelle : un facteur d'exclusion des membres d'une famille

La tendance à empêcher les membres de la famille à pratiquer une religion chrétienne de leur choix et à vivre pleinement leur foi religieuse, est l'une des causes de l'abandon de la maison familiale au village. *(…) « Les membres de la famille qui pratiquent la religion endogène ne voient pas d'un bon œil les chrétiens. Or, personne ne peut m'empêcher d'adorer Dieu. C'est pourquoi je préfère m'éloigner de la famille. » (…)*, a confié Monsieur K. résident en ville.

3.2.4. La cherté de la vie en ville : un facteur de fragilisation des liens sociaux

Les revenus des activités menées par la majorité des fils et filles de la diaspora ne leur permettent pas de se faire accompagner de leurs enfants au village lors des manifestations ou cérémonies. En ville, beaucoup de personnes qui ne sont pas dans leur maison familiale au village d'origine mènent une vie difficile. La plupart d'eux éprouvent des difficultés financières pour retourner au village en cas de nécessité. Par conséquent, ils ne sont pas capables d'assurer le retour au village de leurs enfants lors des manifestations.

3.3. Conséquences de la fragilisation des liens sociaux en milieu fon

Dans les maisons familiales, beaucoup de bâtiments en état de délabrement avancé appartiennent à des fils et filles qui sont en villes ou dans d'autres villages où leurs activités prospèrent. Ces derniers retournent en famille au village, juste pour régler un

problème. Ils ne se font pas accompagner de leurs enfants car ils ont peur des « malfaiteurs » ou des « personnes malveillantes ». Donc, il faut vite retourner pour rejoindre les enfants qui ont besoin de la protection parentale. Chacun se préoccupe de ses enfants et de ses parents géniteurs. La solidarité déserte le forum au sein de la famille.

3.4. Les degrés d'attachement à sa famille : attachement primaire, attachement secondaire et attachement tertiaire

Tout le monde se réclame d'une famille et affirme son appartenance à sa famille, quelle que soit sa pratique religieuse. Mais, l'attachement à sa famille varie d'une personne à une autre. Nous distinguons trois degrés d'attachement à sa famille : attachement primaire, attachement secondaire et attachement tertiaire. Quatre critères permettent d'identifier celui qui a un attachement primaire pour sa famille : il ne regrette pas d'appartenir à celle-ci, il rectifie le nom de famille quand il est mal prononcé, il cherche à comprendre le sens du nom de la famille à travers les caractères physiques et moraux de l'ancêtre éponyme et cherche à comprendre l'histoire de la famille. Tout enfant normal atteint ce premier niveau d'attachement à sa famille, qu'il soit dans la maison familiale au village ou y revient rarement. Si en plus de ces quatre critères, quelqu'un réside dans la maison familiale ou y revient fréquemment, il a un attachement secondaire pour sa famille. L'attachement tertiaire pour sa famille concerne celui qui a l'attachement secondaire et se rend disponible pour s'impliquer corps et âme dans toutes les actions de développement de sa famille.

3.5. Les retrouvailles annuelles des membres d'une famille

Certains jeunes soucieux du développement de leur famille instaurent les retrouvailles annuelles des membres de leur famille. Ils mettent sur pied un comité d'organisation dont la durée du mandant est fixée. Ces membres du comité créent un forum dans lequel les échanges se font. Les retrouvailles peuvent différer d'une famille à une autre.

> *(…) « Chez nous, les retrouvailles s'organisent en août ou en septembre chaque année. Une messe d'action de grâce, de protection de toute la famille et pour le repos des âmes des défunts est demandée et tous ceux qui veulent y participent. Au retour de la messe, un carnaval de fanfare se fait dans le village et les jeunes de la famille dansent lors de la procession. Revenus en famille au lieu des retrouvailles, tout le monde s'assoit sur des chaises sous les bâches. Le protocole plante le décor et présente le plan du déroulement des activités. Le chef de famille et son équipe s'asseyent en face des enfants. Chacun se présente pour se faire connaître en commençant par le chef de famille et son équipe, en précisant son nom, son prénom, le nom de son père et de sa mère et sa profession. Ensuite, on peut suivre un artiste chanteur pendant quelques munîtes. De même, des jeunes volontaires racontent l'histoire de la famille, d'autres clament leur panégyrique clanique. En plus, ceux qui connaissent l'histoire de la famille et le panégyrique clanique interviennent pour corriger les erreurs. Et des cadeaux sont décernés aux meilleurs conteurs de l'histoire de la famille et aux meilleurs clameurs du panégyrique clanique. Le comité d'organisation fait un bilan financier et anime une conférence-débat basée sur les actions de développement de la famille. Les interventions des uns et des autres permettent de donner des orientations pour le développement de la famille. Enfin, une réception est faite dans une ambiance de convivialité et on se sépare. » (…)* a exposé M. Pierre, membre du comité d'organisation des retrouvailles. Ces membres du comité d'organisation se revoient un certain nombre de fois pour échanger sur les actions de développement.

3.6. Les stratégies de participation au développement du village

3.6.1. Les retrouvailles annuelles : un creuset facilitateur de la solidarité au sein des membres de la famille

Les retrouvailles annuelles des fils et filles d'une famille constituent un creuset de dialogue social pour reconstruire les liens sociaux et les consolident. Un enfant, potentiel acteur du développement de sa famille, se veut libre dans le choix de sa religion pour sa sécurité. Dans une acceptation de l'autre dans la différence de pratique religieuse, une confiance réciproque germe et favorise le dialogue social. Dans tous les villages, la majorité des membres d'une famille de la diaspora revient rarement en famille au village. C'est pour cette raison que les maisons familiales au village sont abandonnées. Ce n'est que par les retrouvailles annuelles, les initiatives de solidarité et d'entraide que les membres ayant un attachement de troisième niveau à leur famille peuvent reconstruire le lien social. Au sein d'une famille, amener chacun à commencer à faire siens les problèmes de l'autre, est une priorité pour reconstruire le lien social et le consolider. Cette reconstruction du lien social n'est possible qu'en

faisant fi des mésententes, des mal-compréhensions, des querelles intestines entre quelques individus et qu'en respectant à tout prix la pratique religieuse de chacun.

3.6.2. La subvention des frais de voyage des enfants de la diaspora pour leur participation aux retrouvailles

Certaines dépenses s'imposent à tous les membres d'une famille pour les retrouvailles des fils et filles. Les bâches et chaises, la sonorisation, la prestation des artistes chanteurs, la restauration, le lacost ou le t-shirt, le pagne confectionné pour les retrouvailles sont, entre autres, les nécessités des retrouvailles qui exigent des dépenses de la part de tout membre de famille. Au regard de tout cela, la participation financière exigée ajoutée au frais de déplacement pour ceux qui sont de la diaspora leur reviennent très coûteux. Or, généralement, les membres d'une famille de la diaspora qui désirent aller en famille au village pour les retrouvailles ne disposent pas assez d'argent pour assurer le déplacement de leurs enfants. Donc, ceux-là n'ont pas la possibilité financière de prendre en charge le voyage aller-retour de leurs enfants désireux de participer aux retrouvailles. Ainsi, un certain nombre de personnes ne participe pas aux retrouvailles pour raison de moyen financier. Pour résorber ce problème, l'Etat doit encourager les ouvriers de cette manifestation en assurant le transport de toute personne incapable de voyager dans le cadre des retrouvailles. Les familles qui ont organisé trois fois les retrouvailles peuvent commencer à bénéficier de la subvention de l'Etat.

3.6.3. Le Cadre de Réflexion sur les Actions de Développement(CRAD) et l'Unité Présidentielle pour les Actions de Développement (UPAD)

Du village ou quartier de ville à la mairie en passant par l'arrondissement, est institué un Cadre de Réflexion sur les Actions de Développement(CRAD), apolitique, composé de citoyens ayant souci de reconstruire les liens sociaux et de les consolider. Ils initient des manifestations capables de regrouper périodiquement les membres de chaque famille pour qu'ils se connaissent, s'entraident et pensent le développement de leur famille en particulier et du village en général.

La réussite des actions de développement est assurée par le Cadre de Réflexion sur les Actions de Développement (CRAD) au niveau de la famille, de la collectivité, du village, de l'arrondissement, de la commune, du département, du ministère de la décentralisation et par l'Unité Présidentielle pour les Actions de Développement (UPAD). De la maison familiale à la mairie, à chaque niveau, le CRAD comporte vingt-cinq (25) membres dont le bureau est composé de onze membres notamment un Président (Chef de famille), un Vice-président, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier général, un trésorier général adjoint, un commissaire aux comptes, un conseiller et trois organisateurs. Ce sont des citoyens engagés et rompus à la tâche. A la mairie, des techniciens sont chargés de la formation des citoyens réunis au sein du CRAD et du contrôle des actions de développement dans les villages. Ce sont des sociologues, des financiers, des prospectivistes, des planificateurs, des urbanistes, des architectes, des environnementalistes et des juristes.

A la Préfecture comme au Ministère de la décentralisation, le CRAD est constitué de ces techniciens. Ceux de la préfecture coordonnent les travaux des communes, ceux du ministère de la décentralisation coordonnent les travaux de tous les départements. Enfin, ceux de l'UPAD vérifient l'efficacité de tout le système en vue de la prise des mesures adéquates pour le bon fonctionnement de toutes les instances, de la base au sommet.

3.6.4. Le fonctionnement du CRAD

Elus en Assemblée Générale des membres de la famille, les membres du CRAD au niveau de la famille, se réunissent par trimestre pour étudier le niveau d'évolution des actions de développement, proposer des approches de solutions aux problèmes existants et donner des nouvelles orientations nécessaires. Mais, le bureau du CRAD se réunit dans la première semaine de chaque mois pour collecter la participation financière de chaque travailleur autonome selon ses possibilités financières et la verser dans le compte de la famille paternelle avant de procéder à la redistribution mensuelle. Le CRAD prend en charge l'organisation des retrouvailles familiales, sensibilise les parents pour la scolarisation des enfants et des jeunes, recherche d'emploi aux jeunes, assiste les personnes en difficultés dans la famille, règle les conflits, initie et participe aux campagnes de salubrité, s'occupe des réalisations communes et organise des tontines de solidarité au sein de la famille pour des réalisations personnelles (construction d'un bâtiment, création d'une activité génératrice de revenus).

Tous les bureaux du CRAD du niveau familial, se réunissent en Assemblée Générale élective au niveau de la collectivité pour élire les vingt-cinq (25) membres du CRAD au niveau de la collectivité. Ces derniers élisent les onze (11) membres du bureau dont le président est le Chef de collectivité. Les membres du CRAD veillent à la solidarité entre les familles de la collectivité et s'occupent des réalisations communes.

Les bureaux du CRAD au niveau de la collectivité font une Assemblée Générale élective pour choisir les vingt-cinq (25) membres du CRAD au niveau du village. Ces derniers élisent les onze (11) membres du bureau au niveau du village dont le président est l'un des Chefs de la collectivité. Ce CRAD défend les intérêts du village et s'implique dans la réalisation des services sociaux de base.

Les bureaux du CRAD au niveau du village font une AG élective pour choisir les vingt-cinq (25) membres du CRAD au niveau de l'arrondissement. Ces membres élisent les onze (11) membres du bureau du CRAD au niveau de l'arrondissement dont le président est l'un des Présidents du bureau du CRAD au niveau du village. Ce CRAD défend les intérêts de l'arrondissement et s'implique dans les réalisations des services sociaux de base.

Les bureaux du CRAD au niveau de l'arrondissement font une AG élective pour choisir les vingt-cinq (25) membres du CRAD au niveau de la commune. Ces membres élisent les onze (11) membres du bureau du CRAD au niveau de la commune dont le président est l'un des Présidents du bureau du CRAD au niveau de l'arrondissement. Ce CRAD défend les intérêts de la commune et s'implique dans les réalisations des services sociaux de base. Le bureau du CRAD au niveau de la commune travaille avec les professionnels du développement local du Service de Développement, de la Prospective et de la Planification (DPP). Ces techniciens sont des sociologues, des financiers, des prospectivistes, des planificateurs, des urbanistes, des architectes, des environnementalistes et des juristes.

Le bureau du CRAD de la préfecture est composé de sociologues, de financiers, de prospectivistes, de planificateurs, d'urbanistes, d'architectes, d'environnementalistes et de juristes. Ils coordonnent les actions de développement dans le département. Les juristes rencontrent périodiquement le préfet, les maires, les Chefs d'arrondissement et les Chefs de village et de quartier de ville pour tirer leur attention sur les textes juridiques à respecter pour ne pas occulter les actions de développement et sur les sanctions appropriées en cas de non-respect des dispositions des lois.

Le bureau du CRAD du ministère de la décentralisation est composé de sociologues, de financiers, de prospectivistes, de planificateurs, d'urbanistes, d'architectes et d'environnementalistes. Ils coordonnent les actions de développement dans les départements.

3.6.5. Le fonctionnement de l'Unité Présidentielle pour les Actions de Développement (UPAD)

C'est un bureau de la présidence de la République chargé de s'imprégner des réalités du terrain. Ce sont des sociologues, des financiers, des prospectivistes, des planificateurs, des urbanistes, des architectes, des environnementalistes et des juristes. Ils font des descentes inopinées dans les villages, dans les arrondissements, dans les mairies, dans les préfectures et dans les ministères qui ont intervenus dans les actions de développement des villages aux fins de vérifier l'efficacité des CRAD. D'abord, ils ont des agents de renseignements secrets dans chaque commune, qui relaient les problèmes de développement constatés dans les villages en vue de permettre à l'UPAD de descendre pour des vérifications des faits, de situer les responsabilités et de prendre les mesures légales appropriées pour que le développement souhaité dans chaque village soit effectif.

3.6.6. Apport financier mensuel de chaque membre de famille

En Afrique, tout enfant appartient à ses parents, à sa famille, à son village, à son arrondissement, à sa commune, à son département, à son pays et à son continent. Donc, de loin ou de prêt, il doit contribuer, quelle que soit sa confession religieuse, au développement de sa famille à travers le principe «j'apporte ma pierre à l'édifice de ma famille». Ce principe consiste à déduire 10% des revenus mensuels de chaque membre de famille. Ce montant représentant les 10 % de ses revenus est divisé en deux : une part pour les œuvres de développement du village et la seconde part est partagée, à part égale, à la famille paternelle et à la famille maternelle de cette personne pour des actions de développement dans la famille. Ainsi, chaque famille ouvre son compte bancaire (ou dans une structure de microfinances) de même que chaque village.

Cela sous-tend qu'à l'entame, un recensement est fait dans chaque famille. Tout agent de l'Etat doit renseigner un tableau de son ministère comportant Numéro matricule, Nom, Prénoms, Maison familiale paternelle, Collectivité, Village, Arrondissement, Commune, Département, Maison familiale maternelle, Collectivité, Village, Arrondissement, Commune, Département. Les mêmes renseignements sont connus sur chaque agent des structures privées et les travailleurs autonomes. Un prélèvement de 10% à la source est fait sur le salaire mensuel de tout agent de l'Etat ou tout agent déclaré dont le salaire est viré dans son compte pour être versé dans le compte de sa famille paternelle. La redistribution de ces 10% est faite mensuellement entre la famille paternelle, la famille maternelle et le village selon la clé de répartition.

3.6.7. Appui de l'Etat : une stratégie d'incitation du chef de famille à l'amélioration des conditions de vie des enfants

En Afrique, le chef de famille est généralement la personne la plus âgée de la famille, intronisée à travers un rituel du culte des morts. Il devient le représentant de l'ancêtre éponyme au milieu des vivants. Il est ainsi un intermédiaire entre les morts et les vivants de la famille. Il est père de toute la famille et garant de la tradition. Il a le devoir de régler les conflits entre membres de la famille et d'intervenir partout au nom de la famille. Dans ces fonctions de garant de la tradition et d'artisan du règlement des conflits, il assure la sécurité des membres de la famille. En milieu fon, le chef de famille semble se limiter à ces deux fonctions : l'organisation des cérémonies traditionnelles et le règlement des conflits. Le chef de famille et ses proches collaborateurs ne prennent pas l'initiative de réfléchir sur la prise en charge de la scolarisation des enfants, l'insertion des jeunes dans des fonctions, l'administration des soins de santé de qualité aux membres de la famille, bref l'amélioration des conditions de vie de chaque membre. Or, la plupart des membres de la famille de la diaspora sont à la quête d'une meilleure condition de vie. Etant donné que chacun se préoccupe de l'amélioration de ses conditions de vie, les initiatives prises dans ce sens vont plus intéresser les membres de la famille. L'Etat peut encourager les initiatives qui vont favoriser l'élévation des membres de la famille. Ainsi, tout membre de famille trouve son intérêt à collaborer, à coopérer avec les autres et à développer l'entraide en leur sein. Donc, il est nécessaire que l'Etat encourage les retrouvailles annuelles qui s'organisent dans certaines familles et d'autres initiatives susceptibles de reconstruire les liens sociaux, de créer la cohésion sociale et de favoriser la solidarité au sein de la famille et dans le village.

IV. CONCLUSION

La démocratie à la base et le développement local sont les deux enjeux qui sous-tendent la décentralisation dont l'objectif est de faire participer le citoyen à la gestion de la chose publique, de rapprocher l'administration du citoyen, d'amener la population à prendre en charge à la base ses propres affaires, de créer de nouveaux espaces d'initiatives et d'accéder équitablement à la jouissance de la richesse nationale. Mais, la fragilisation des liens sociaux limite l'approche participative. L'analyse du mode de fonctionnement de la famille, institution sociale, permet d'identifier les fondements de la fragilisation des liens sociaux en milieu fon. Les conflits fonciers dans la maison familiale et la quête de la sécurité sociale conduisent beaucoup de personnes à prendre la résolution de s'éloigner de leur maison familiale au village. Ils sont « déconnectés » de leur famille, voire leur village. Donc, les conflits fonciers dans la maison familiale et la quête de la sécurité sociale par les membres de la famille limitent la participation des populations au développement du village en milieu fon au Bénin. Une attention particulière doit être accordée à la famille pour la reconstruction des liens sociaux au sein de ses membres. L'Etat doit accompagner les chefs de famille à mieux intéresser ses enfants à la maison familiale en prenant en charge le voyage des petites-filles et petits-fils lors des retrouvailles. Il va aussi instituer le Cadre de Réflexion sur les Actions de Développement (CRAD) de la famille au Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) et l'Unité Présidentielle des Actions de Développement (UPAD). Au niveau de la famille, l'amélioration des conditions de vie des enfants doit être une priorité et la participation financière de tout membre de famille est formelle pour le développement des maisons familiales et du village.

RÉFÉRENCE

[1]. Avise, 2020, Les associations au cœur du développement économique des territoires in « Tribune Fonda, n°245 », du 26 mars

[2]. BENIN 2025-ALAFIA, 2000

[3]. CROZIER M. & FRIEDBERG E., L'acteur et le système

[4]. Emile Durkheim, 1895, Les règles de la méthode sociologique

[5]. Grawitz M., 2004, Lexique des sciences sociales

[6]. Mejed Hamzaoui, 2007, Question sociale et fragilisation du lien social, in EMPAN (n° 66), page 34 à 39

[7]. MDGLAAT, 2012, Recueil des lois sur la décentralisation et leurs décrets d'application

[8]. Olivier Meter, 2021, Serge Paugam et les liens sociaux, RSE Magazine

[9]. SES-ENS, 2012, Le lien social : entretien avec Serge Paugam

[10]. Badiane, A. K. (2020). L'impact de la décentralisation sur le développement local : La commune de Kaffrine.

[11]. Coly, A. (2017). Décentralisation, gouvernance et développement local. Le rôle de la coopération décentralisée : Cas de la Savoie de Bignona.

[12]. Kouna Eloundou, C. G. (2012). Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun : Le cas des forêts communales et communautaires dans la région Est.

[13]. Labiadh, I. (2016). Décentralisation et renforcement du pouvoir local : La Tunisie à l'épreuve des reformes institutionnelles. Maillages territoriaux, démocratie et élection.

[14]. Moussaoui, K., & Arabi, K. (2014). Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie. Le cas des communes de Bejaia. Économie et Solidarités, 44(1), 122-133.

[15]. Myrtho Casséus, R., Gérald Chéry, F., & Kern, A.-L. (2022). Décentralisation dans les États francophones du Sud. Contexte et mise en œuvre en Haïti. Études caribéennes, 52.

[16]. Nkoa, B. E. O., & Younda, D. U. (2022). L'urbanisation accroît-elle l'assiette fiscale locale dans un contexte de décentralisation en Afrique subsaharienne? Region et Developpement, 55, 93-111.

[17]. Safari, S. B. (2023). Appréciation de l'impact de politique de la décentralisation sur le développement local dans une entité territoriale décentralisée : Cas spécifique du secteur Osso/Banyungu à Masisi de 2020-2021. Annales de l'UNIGOM, 13(1).

[18]. Torre, A. (2021). Réflexions sur les possibilités d'un développement territorial durable. Canadian Journal of Regional Science, 44(3), 111-120.